

COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
NANCY  
CANTON  
NORD TOULOIS

## EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Le 11 avril 2024, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 6 avril 2024 et affichée à son lieu habituel en mairie le 6 avril 2024.

### Etaient présent-e-s :

Mesdames Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Magali QUIRING ; Laetitia ASCHBACHER; Christine LODEWYCKX GRANGER ; Hélène MAXANT.

Messieurs Olivier DAVID ; René MATHIOT ; Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

### Absent-e-s excusé-e-s :

Monsieur Romuald HEILLIG ;

Monsieur Gilles PRETAT.

### Absent-e-s non excusé-e-s :

Madame Anne RIVOAL.

### Pouvoirs :

Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Gilles LAFLEUR ;

Monsieur Gilles PRETAT à Madame Magali QUIRING.

Présents : 12

Votants : 14

## DELIBERATION N° 6

### REMBOURSEMENT AVANCE DE FRAIS COLONIE

*(Rapporteur : Monsieur le Maire)*

Dans le cadre de l'organisation de la colo hiver 2024, l'équipe d'animation s'est rendue dans les Vosges pour une durée de 5 jours et 4 nuits.

Durant cette colonie, Monsieur Morbin Yohan a réglé une facture sur ses deniers personnels.

Conformément à l'article L 2123-18-3 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), créé par l'article 84, V de la loi du 27 février 2002, la commune peut, par délibération du conseil municipal, rembourser cette dépense.

### **Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ordonner le versement de 62 € à Monsieur Morbin Yohan pour le remboursement de la facture réglée lors de la colonie de vacances.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 11 avril 2024

Le maire, Ludovic LEGGERI